

Analyse

L'olympisme face à la guerre russo-ukrainienne

Le sort des athlètes russes et biélorusses en question



Prof. Tanguy de Wilde, ISPOLE (UCLouvain), 13 mai 2023

L'irruption du conflit russo-ukrainien a d'emblée posé une série de questions aux secteurs des relations internationales non strictement politiques ou économiques. L'agression commise par les troupes du Kremlin, le 24 février 2022, devait-elle entraîner une rupture ou un ostracisme à l'égard de ressortissants russes actifs dans les domaines des médias, de l'art, de la culture ou du sport, par exemple ? Les sanctions de grande ampleur décidées par la plupart des pays occidentaux dans le champ politique et économique devaient-elles s'étendre aux autres domaines ?¹

Très vite le sport apparut en première ligne, sans nécessairement faire toujours l'objet de décisions cohérentes et coordonnées. Les joueurs et joueuses de tennis furent bannis du tournoi de Wimbledon sans l'être des autres levées du grand Chelem, par exemple. En football, la situation était délicate : quid des rencontres prévues en territoire russe ? La Russie en effet était encore en lice pour les barrages liés à la Coupe du monde au Qatar en novembre 2022. Devant le refus prévisible des équipes de se rendre en Russie ou même de l'affronter, la FIFA n'eut d'autre solution que celle d'exclure la formation russe, sous peine de la voir se qualifier par le forfait des autres engagés.

Plus fondamentalement, la guerre russo-ukrainienne qui a surgi plus de deux ans avant les prochains Jeux olympiques d'été, ceux de Paris en 2024, pose la question du lien entre la guerre et l'olympisme, en général, et de l'attitude particulière à adopter par le Comité international olympique (CIO) quant à la participation des athlètes russes et biélorusses². Cette contribution aborde d'abord la question contemporaine avant de plonger dans l'histoire de l'olympisme pour analyser d'éventuels précédents³.

Pour un aperçu détaillé de l'action coercitive de l'Union européenne, par exemple, cf. L. Spetschinsky, *Europe-Russie. Chroniques d'une rupture annoncée*, Louvain-la-Neuve, PUL, 2023

On utilise ici indifféremment les termes de Biélorussie et Belarus ainsi que de biélorusse et bélarussien (terme utilisé par le CIO).

L'auteur remercie vivement Thierry Zintz, professeur émérite à l'UCLouvain et ancien vice-président du Comité olympique interfédéral belge pour les échanges avisés dont cette contribution a pu bénéficier.



1 L'olympisme confronté à l'agression russe du 24 février 2022

Le CIO est une organisation non-gouvernementale dont le rayonnement est mondial. Comment devait-il dès lors réagir à une guerre, certes grave parce que violant les principes élémentaires du droit international et menée par une puissance nucléaire, mais circonscrite au continent européen ? En soi, la guerre russo-ukrainienne était similaire à certains autres conflits auxquels le CIO avait déjà dû faire face. Les instances du CIO eurent comme premier réflexe, le 24 février 2022, de dénoncer la rupture de la trêve olympique, vieille tradition antique⁴, étant donné que les Jeux d'hiver paralympiques de Pékin devaient encore se dérouler du 4 au 13 mars 2022, dans la foulée des Jeux olympiques d'hiver qui s'étaient terminés le 20 février. La trêve commence traditionnellement sept jours avant les Olympiques et se termine sept jours après les Paralympiques⁵. Le lendemain, la commission exécutive du CIO enjoignit aux fédérations sportives internationales d'annuler ou de déplacer les événements sportifs prévus en Russie ou au Belarus. L'argument avancé était celui de la sécurité à garantir aux athlètes. En outre, la commission exhortait les fédérations à ne plus hisser les drapeaux russe et biélorusse et à ne plus jouer les hymnes des deux pays lors de manifestations sportives. Trois jours plus tard, le 28 février 2022, la commission exécutive du CIO rappelait que les athlètes ne peuvent être tenus responsables des actes de leur gouvernement et que le sport réunit des compétiteurs dont les États sont parfois en guerre. Le cœur lourd, la commission estimait devoir trancher ce qui lui apparaissait constituer un dilemme au regard du conflit russo-ukrainien : alors que des athlètes ukrainiens pourraient être empêchés de participer à des compétitions sportives du fait de la guerre, les ressortissants du pays agresseur (la Russie) et de son complice (le Belarus) pouvaient-ils continuer à y prendre part ? La réponse de la commission exécutive était négative : elle recommandait aux fédérations internationales de ne pas inviter ou de ne pas permettre la participation des athlètes russes et biélorusses; l'exclusion s'étendait aux équipes, au personnel encadrant des athlètes et aux mandataires politiques. Si cette solution n'était pas praticable dans l'immédiat, la commission

-

Le musée olympique de Lausanne (référencé sur olympics.com/museum) le rappelle sur un de ses panneaux de présentation de l'histoire olympique : « En Grèce antique, la trêve sacrée (ekekheira) est instituée pour l'ensemble des fêtes sportives grecques. Pour les Jeux Olympiques, annoncée par des porteurs appelés spandophoroi, elle est en vigueur pendant le mois précédant l'ouverture. Pendant la trêve, la cessation temporaire de tout acte d'hostilité protège la population sur le chemin des Jeux, y compris dans les zones de conflits ». Dans le monde actuel, la trêve olympique est proclamée symboliquement par l'Assemblée générale de l'ONU, ce qu'elle fit pour les Jeux d'Hiver de Pékin, le 2 décembre 2021 par consensus de ses 193 membres.

Toutes les décisions du CIO et de sa commission exécutive sont publiées sur le site de l'olympisme aux rubriques « actualités » ou « communiqués de presse » de olympics.com.



recommandait de n'accepter les sportifs russes et biélorusses que sous bannière neutre avec exclusion de l'usage de tous les symboles nationaux (noms, couleurs, drapeaux, hymnes).

Un autre dilemme, plus générique, était également sous-jacent à cette décision initiale dans la perspective plus lointaine des Jeux de Paris en 2024. Faire comme si la conjoncture politique internationale n'importait pas pourrait entraîner une recommandation de boycott de la part de certains États, en solidarité avec l'Ukraine. Mais exclure sans autre forme de procès les athlètes russes, voire biélorusses, allait à l'encontre de certains principes que le CIO rappelle à l'envi : 1. les Jeux olympiques sont des compétitions entre athlètes, le cas échéant réunis en équipes, et non entre nations ; de surcroît, des athlètes, apatrides ou réfugiés, ont participé aux Jeux olympiques (JO) à titre individuel ; 2. la participation aux Jeux est déterminée par les Comités nationaux olympiques (CNO) qui sont plus nombreux que les États membres représentés à l'ONU, le mouvement olympique englobant notamment des réalités microinsulaires (comme Aruba ou les îles Cook), étatiques contestées (comme le Kosovo) ou non strictement étatiques (comme Taiwan ou la Palestine) ; 3. enfin, le CIO a tenu à rappeler en 2021 le caractère rassembleur, solidaire et universel de l'olympisme en adjoignant un quatrième terme à la devise olympique d'origine : aux « *Citius, Altius, Fortius* » s'ajoute désormais « *Communiter* » : « plus vite, plus haut, plus vaillamment – ensemble ».

Face à ce réel dilemme, la position initiale du CIO était à la fois originale et prudente dans ses motivations : c'est la sécurité des athlètes qui justifiait l'exclusion territoriale de la Russie et du Belarus comme lieux de compétition. C'est en quelque sorte l'équité entre belligérants qui motivait la décision d'exclusion des sportifs russes et biélorusses, les Ukrainiens étant de facto empêchés de se rendre aux compétitions en raison de la guerre. Mais ce dernier raisonnement n'aura plus guère de pertinence quand on verra à l'œuvre la résistance de Kiev. Lorsque la guerre de positions s'installa, la plupart des sportifs ukrainiens redevinrent susceptibles de se déplacer pour des compétitions internationales.

En septembre 2022, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU indiqua au CIO que cette exclusion des athlètes russes et biélorusses allait à l'encontre du principe de non-discrimination et d'universalité. En décembre 2022, la commission exécutive du CIO décida de mettre à l'étude une manière de réintégrer les athlètes russes et biélorusses dans les compétitions sportives. Ceci réjouit les deux rapporteuses spéciales du Conseil de droits de l'homme de l'ONU en charge des discriminations en tout genre, qui invitèrent le CIO à envisager une décision de réintégration⁶. Et le 28 mars 2023, le CIO exprima son souhait de voir les athlètes russes et biélorusses, sous bannière neutre et à titre individuel, réintégrés

-

Ms. Alexandra Xanthaki, Rapporteuse spéciale dans le champ des droits culturels, et Ms. Ashwini K.P., Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance connexe, communiqué de presse, Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations unies, 2 février 2023 accessible via www.ohchr.org/en/press-releases



dans les différents sports, mais en laissant chaque fédération sportive internationale en décider.

Les recommandations du CIO sont très élaborées et précisent des conditions strictes de participation des « AIN » à savoir les « Athlètes neutres individuels » (exclusion de tout signe d'appartenance à la Russie, au Belarus ou à leur CNO sur les tenues ou dans les tribunes ; exclusion des athlètes sous contrat avec l'armée ou des agences de sécurité des deux pays concernés, personnel d'encadrement limité avec exclusion des représentants gouvernementaux, ...)⁷. Les fédérations sportives divergent : réintégration en escrime, judo, cyclisme, tennis de table et tir à l'arc, par exemple, mais maintien de l'exclusion en athlétisme, badminton et basket⁸. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les qualifications préolympiques. La décision finale quant à la participation des AIN aux Jeux viendra plus tard, quels que soient les résultats des qualifications olympiques éventuelles.

Dans l'intervalle, le débat risque d'être dense. L'Ukraine met la pression sur le CIO, à l'instar d'Andriy Chesnokov, vice-ministre ukrainien de la Jeunesse et des Sports, qui martèle à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe que « si des sportifs russes ou biélorusses participent aux Jeux olympiques de Paris en 2024, mon gouvernement ne soutiendra pas la venue d'athlètes ukrainiens à cet événement »⁹. Deux anciens champions olympiques ont donné la réplique au ministre ukrainien. Ils s'exprimaient au nom du CIO. Le lutteur arménien Arsen Julfalakyan, dont le pays est en conflit avec l'Azerbaïdjan, a rappelé qu'il n'avait jamais demandé l'exclusion des sportifs azerbaïdjanais. Quant à la championne de tir namibienne, Gaby Ahrens, qui vient d'un continent régulièrement ensanglanté par des conflits, elle a plaidé pour ne pas en faire payer le prix aux athlètes. À l'inverse, le lanceur de disque estonien, Gerd Kanter, président de la commission des athlètes du comité olympique européen, se demandait pourquoi des sportifs devaient échapper aux sanctions et avançait l'argument de sécurité en cas de confrontation sportive entre des ressortissants ukrainiens et russes¹⁰. Ces échanges montrent bien les valeurs en jeu : le ministre ukrainien entend prolonger au sein du sport

CIO, 28 mars 2023, « Recommandations concernant les conditions de participation des athlètes et du personnel d'encadrement porteurs d'un passeport russe ou bélarussien aux compétitions sportives internationales organisées par les Fédérations Internationales et les organisateurs de manifestations sportives internationales » accessibles via olympics.com/CIO/news.

⁸ Au moment d'écrire ces lignes, début mai 2023.

⁹ Cité par *La Libre Belgique*, 25 avril 2023.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 25 avril 2023, audition accessible via pace.coe.int/en/news. Pour d'autres avis d'athlètes, cf. « Sur la question russe, les athlètes se font entendre », 4 mai 2023, accessible via le site francsjeux.com (site francophone d'information sur le sport international). On y trouve notamment l'opinion de Martin Fourcade, champion olympique de biathlon qui énonce notamment ceci « (...) il est important de montrer au peuple russe que les athlètes de leur pays et les athlètes du monde entier peuvent s'élever au-dessus de la politique et de la propagande pour concourir sur un terrain de compétition juste et équitable ».



l'appui que son pays reçoit par ailleurs pour contrer l'agresseur russe. L'athlète estonien exprime ses craintes à l'égard de la Russie et des menaces sécuritaires en général, tandis que les deux autres athlètes insistent sur l'autonomie du sport, la capacité de ce dernier à transcender les divisions et la nécessité de ne pas se focaliser sur un conflit intra-européen alors que l'olympisme réunit les cinq continents. Le CIO avait d'ailleurs noté lors de sa décision du 28 mars 2023 avoir tenu compte des 70 autres conflits armés et guerres en cours dans le monde, « notamment les situations au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique et dans le Sud-Caucase ». Par contraste avec la guerre russo-ukrainienne, le CIO constatait que « les CNO des régions frappées par ces conflits armés et ces guerres respectaient les principes de la Charte olympique » et qu'ils ne demandaient pas « l'exclusion des athlètes de l'autre partie au conflit armé ou à la guerre », tout en autorisant leurs athlètes à participer sans restriction aux compétitions sportives internationales¹¹. Assurément la singularité du conflit russo-ukrainien et les divergences qu'il suscite en matière sportive vont continuer à animer les débats avant que le CIO n'adopte une décision définitive. Dans l'intervalle, il est intéressant d'examiner les précédents pour tenter de percevoir ce qui pourrait inspirer le CIO quand il devra prendre une décision définitive concernant la participation aux JO des athlètes russes et bélarussiens.

2 L'olympisme et le phénomène de la guerre

La guerre est par principe aux antipodes de l'olympisme (1). Pourtant, depuis la réintroduction des Jeux olympiques modernes en 1896, la guerre a surgi pour les perturber. Tantôt pour empêcher leur tenue (2); tantôt pour faire de leur organisation une compensation, une récompense, voire une rédemption d'après-guerre (3). Quant à la guerre froide, elle fut à bien des égards la continuation de la politique par le moyen du sport, la joute sportive devenant un affrontement de prestige avec son cortège de dérives dont le dopage de masse et les boycotts politiques ne furent pas les moindres (4). Enfin, les guerres asymétriques s'immiscèrent aussi dans les Jeux olympiques (5).

Olympisme et guerre : un oxymore ?

A priori, guerre et olympisme sont antinomiques, les Jeux célébrant la concorde des êtres humains par le sport. La trêve olympique, antique ou moderne, est un appel à la cessation des combats. Seule l'épreuve du marathon évoque une bataille, mais on peut considérer que la course célèbre l'annonce de la fin des hostilités¹². Le mouvement olympique se veut aussi un

¹¹ CIO, communiqué de presse, 28 mars 2023. Accessible via olympics.com/CIO/news.

¹² La bataille de Marathon, ville de l'Attique en Grèce, met fin à la première guerre médique. Elle se solde par la victoire des Grecs sur les Perses, qui avaient débarqué sur la plage de Marathon. La

L'olympisme face à la guerre russo-ukrainienne



Le sort des athlètes russes et biélorusses en question

facteur d'atténuation de tout antagonisme et a, par exemple, réussi à maintenir temporairement unie une Allemagne déjà divisée ou à faire défiler les deux Corée sous un seul drapeau¹³. Pierre de Coubertin lui-même concevait les Jeux comme un creuset qui devait faciliter la paix quand la confrontation menaçait. En 1912, aux Jeux de Stockholm, à l'époque où existaient encore des épreuves artistiques, il se dissimula sous un double pseudonyme pour participer à l'épreuve de littérature et produire un poème en prose intitulé *Ode au Sport*. Avec le lyrisme de l'époque, la dernière strophe scande¹⁴:

« Ô Sport, tu es la Paix ! Tu établis des rapports heureux entre les peuples en les rapprochant dans le culte de la force contrôlée, organisée et maîtresse d'elle-même. Par toi la jeunesse universelle apprend à se respecter et ainsi la diversité des qualités nationales devient la source d'une généreuse et pacifique émulation ».

Impressionné par ce texte fourni symboliquement dans les langues allemande et française, à une époque de tension politique entre la République et le Reich, le jury attribua au duo d'auteurs fictif la médaille d'or. Mais la conflagration nationaliste de 1914 était inéluctable par le jeu mécanique des alliances belligènes de l'époque ...

La guerre comme facteur de division et d'annulation des Jeux

Entre les principes pacificateurs de l'olympisme et la réalité politico-historique depuis 1896, il y a une différence évidente. La guerre influence les compétitions sportives et le déroulement des Jeux. Quand la guerre concerne plusieurs pays et est finalement dite « mondiale », elle empêche la tenue des Jeux programmés. Ce sera le cas en 1916, 1940 et 1944. La Première Guerre mondiale eut aussi comme conséquence d'inciter Pierre de Coubertin à placer le siège du CIO à Lausanne, en terrain neutre. En effet, les Jeux de 1916 avaient été attribués à la ville

course olympique d'une quarantaine de kilomètres correspond à la distance entre Marathon et Athènes, parcourue selon la légende par un soldat athénien pour annoncer la victoire et mourir d'épuisement quelque temps plus tard. Les sources historiques divergent néanmoins sur l'identité du coursier et le trajet exact parcouru.

La division allemande ne fut effective qu'en 1968 aux Jeux de Mexico avec l'irruption d'une équipe de la République démocratique allemande (RDA) à côté de celle de la République fédérale d'Allemagne (RFA). Entre 1956 et 1964, l'équipe allemande était unifiée. Quant au drapeau de l'unification coréenne (fond blanc et carte du pays sans ligne de démarcation en bleu uniforme), il a été utilisé lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux d'été de 2000 et 2004 et des Jeux d'hiver de 2006 et 2018 (illustration au Musée olympique de Lausanne).

L'ensemble de l'œuvre publiée en français et en allemand sous le double pseudonyme de G. Hohrod et M. Eschbach est disponible en *fac simile* via le <u>musée olympique virtuel allemand</u>.



de Berlin et la tradition voulait que le CIO se réunisse dans la ville choisie pour les prochains Jeux. À partir d'août 1914, cela devenait impensable même si on escomptait une guerre courte.

Les années trente, quant à elles, illustrent d'abord le fait que le déclenchement d'une guerre par un État n'empêche pas les athlètes de cet État de participer aux Jeux, ni même de présenter une candidature pour leur organisation, du moins jusqu'à un certain point d'intensité des conflits. Le Japon impérial se lance dès 1931 dans une conquête territoriale en Asie du Sud-Est et s'empare de la Mandchourie. Par la suite, les troupes nipponnes iront plus avant dans l'occupation de la Chine provoquant massacres et désolations. Dans un premier temps, les sportifs japonais participent, sans contestation notoire, aux Jeux de Los Angeles et de Berlin en 1932 et 1936. Lors de cette même année, les Jeux sont attribués à Tokyo pour 1940. La polémique enflera au fil des révélations des exactions commises par les soldats japonais en Chine. Tokyo y mettra néanmoins fin en renonçant en 1938 à l'organisation des Jeux pour se concentrer sur son effort de guerre. La voie était alors libre pour la ville d'Helsinki, candidate évincée en 1936. Mais les Finlandais furent bien involontairement précipités dans la guerre par l'attaque soviétique de 1939. Ils subirent la guerre d'hiver alors que l'Europe s'était déjà embrasée après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. Il était clair que les Jeux n'auraient pas lieu, à Helsinki ou ailleurs. Et ce sera également le cas en 1944, alors que Londres avait été désignée en 1939 pour les XIIe Jeux d'été.

L'après-guerre et les Jeux comme récompense, compensation ou rédemption

Le retour de la paix stimule l'olympisme et c'est sans tarder que le calendrier quadriennal reprend son cours pour les olympiades. Malgré le court délai et les difficultés matérielles, les Jeux sont accordés à la ville d'Anvers pour 1920. C'est l'attitude vaillante de la Belgique (*Brave little Belgium*) dont la neutralité a été violée pour subir une large occupation allemande pendant quatre ans qui est en quelque sorte récompensée. Mais à la gratification répond une punition : les fauteurs de trouble et vaincus de la Première Guerre mondiale ne sont officiellement pas « invités » à participer aux Jeux, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, l'Empire ottoman et la Bulgarie. À Paris en 1924, seule l'Allemagne restera en dehors des Jeux, la France prétextant ne pas pouvoir garantir la sécurité des athlètes d'outre-Rhin. Un scénario similaire s'est dessiné après la Deuxième Guerre mondiale. Très vite, Londres est désignée à l'unanimité par le CIO avec un double symbole : revenir là où l'olympisme était resté calé (Londres, 1944), et mettre à l'honneur une ville ayant subi le *Blitz* hitlérien et incarné la résistance au nazisme. Les athlètes des deux grands vaincus de la Seconde Guerre mondiale (l'Allemagne et la Japon) ne participent pas aux Jeux de Londres.

On peut également considérer que l'octroi des Jeux à la ville d'Helsinki en 1952 compensait l'impossibilité de les organiser en 1940 et ancrait le pays dans sa neutralité puisqu'après bien des péripéties, la participation de l'URSS était cette fois acquise. Quant aux désignations de Rome en 1960, Tokyo en 1964 et Munich en 1972, elles pouvaient signifier la rédemption des vaincus de la Deuxième Guerre mondiale qui avaient surmonté leur statut de parias pour

incarner une rénovation démocratique. Enfin les Jeux de Séoul en 1988 constituaient une tentative, finalement vaine, de transcender la division politique coréenne qui avait provoqué une guerre sanglante. En effet, le CIO escomptait un possible partage de certaines épreuves avec Pyongyang. Ce fut peine perdue et la Corée du Nord finit par boycotter les Jeux de Séoul, mais elle n'entraîna dans son sillage que Cuba, le Nicaragua et l'Éthiopie.

L'olympisme, reflet de la guerre froide

La Guerre froide est paradoxale pour l'olympisme¹⁵. D'une part, le mouvement olympique réussit à réunir progressivement les pays de l'Est et de l'Ouest ainsi que les pays neutres et non alignés issus de la décolonisation qui intervient à la même époque... Alors même que divers conflits périphériques auront lieu, notamment en Corée, au Vietnam, en Afghanistan, auxquels il faut ajouter les guerres coloniales en Afrique essentiellement. Les Jeux olympiques n'en sont guère perturbés, si ce n'est en 1956. Les Jeux de Melbourne furent marqués par la crise de Suez et l'insurrection de Budapest. Un match de waterpolo épique vit s'affronter dans l'eau les Hongrois et les Soviétiques et tint plus d'un exutoire de la violence qui s'était déchaînée à Budapest que de l'esprit olympique. Par ailleurs, six États décidèrent de ne pas participer aux Jeux pour des raisons politiques liées aux événements précités¹⁶.

D'autre part, les années 1970 et 1980 voient l'olympisme devenir le reflet saillant du clivage Nord-Sud et Est-Ouest avec des boycotts successifs. L'apartheid en Afrique du Sud peut être considéré comme un résidu du colonialisme. La politique discriminatoire du pays avait entraîné de longue date sa mise au ban du mouvement olympique dont un des piliers est précisément l'inclusion de tous les êtres humains et le rejet de toute discrimination. Mais vingt-quatre États africains étaient sur ce point tellement intransigeants qu'ils boycottèrent les Jeux de Montréal en 1976 au motif de la participation de la Nouvelle-Zélande. En effet, les *All Blacks*, l'équipe de rugby néo-zélandaise, avaient rencontré les *Springboks*, l'équipe de rugby sud-africaine blanche pour un test-match entre ces deux nations phares de l'ovalie. Même si le rugby à quinze n'était pas un sport olympique, des États africains estimaient que cette entorse aurait dû exclure la Nouvelle-Zélande des Jeux de 1976. Par la suite, la fin de la détente et le retour d'une certaine « guerre fraîche » déteignent sur l'olympisme. À la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS fin 1979, le président des États-Unis, Jimmy Carter, après avoir pris une série de mesures coercitives contre l'Union soviétique, remit en cause le lieu prévu durant la période de détente pour les Jeux d'été : Moscou. Très vite cependant, le CIO confirma son

¹⁵ Sur ce point, comme sur d'autres aspects évoqués dans la deuxième partie de cette contribution, cf. notre article « Olympisme et politique : l'impossible distinction », *Revue Générale*, printemps 2020, n° 3, pp. 47-58.

La Suisse, les Pays-Bas et l'Espagne en raison de l'intervention soviétique en Hongrie ; l'Égypte, l'Iraq et le Liban en raison de l'intervention franco-britannique lors de la crise de Suez.



choix et l'administration américaine, après un ultimatum de retrait des troupes soviétiques présentes en Afghanistan, annonça que les athlètes américains ne se rendraient pas à Moscou tout en invitant ses alliés à faire de même. Au total, 64 pays — dont le Japon ou la RFA - lui emboîtèrent le pas, ce qui réduisit la participation aux Jeux à 80 nations. Parmi celles-ci, certaines défilèrent en outre sous la bannière de leur CNO et non de leur État, marquant symboliquement la volonté de leur gouvernement de ne pas s'associer au prestige soviétique d'organiser les Jeux. L'épisode était assez emblématique d'une réalité : la participation aux Jeux est décidée par les CNO. Certains sont farouchement indépendants par rapport aux desiderata de leur gouvernement, d'autres s'y rallient après réflexion, d'autres encore se confondent avec la volonté étatique. Quatre ans plus tard à Los Angeles, c'est en prétextant des mesures de sécurité insuffisantes pour ses athlètes que l'URSS décida de boycotter les Jeux en entraînant à sa suite 18 pays alliés. On ne pouvait s'empêcher d'y voir une forme de revanche politique pour plomber la crédibilité et le prestige des Jeux en terre américaine¹⁷.

Les Jeux comme tribunes de guerres ne disant pas leur nom

Les Jeux olympiques devenant un événement mondialement médiatisé offrent une vitrine pour tout activisme vindicatif. Ils sont une tribune de choix pour un acte terroriste qui par nature cherche à produire des effets au-delà même de son action. Il est à peine utile de rappeler ici la prise d'otages perpétrée par l'organisation terroriste palestinienne *Septembre noir* à Munich en 1972 et son dénouement tragique, marqué par la mort des athlètes israéliens. À partir de ce moment-là, la sécurité des athlètes en fonction de la conjoncture politique internationale devint une préoccupation majeure. Par ailleurs, les Jeux olympiques ne peuvent pas être normalement une tribune pour les revendications portées par les athlètes dont les pays sont en guerre. Au contraire, on attend précisément des sportifs des gestes qui surpassent l'antagonisme de leurs nations respectives, le cas échéant. Ce fut par exemple le cas en 2008 à Pékin. Alors que la crise sud-ossète a produit une confrontation guerrière entre la Géorgie et la Russie, un podium d'une épreuve de tir donne lieu à une scène pacificatrice. La médaillée

_

Mais une autre hypothèse circule. Selon Grigory Rodchenkov (ancien directeur de l'agence antidopage russe qui a fui aux Etats-Unis en 2015, s'est mué en lanceur d'alerte et a rédigé *The Rodchenkov Affair*, traduit en français sous le titre *Dopage organisé*, 2021, Paris, Michel Lafon, livre qui dénonce le système de dopage mis sur pied par l'URSS puis la Russie), le boycott serait dû à l'impossibilité pour l'URSS de tester ses athlètes avant la compétition pour s'assurer de l'effacement de toute trace de dopage. En effet, ces tests étaient prévus au sein d'un navire qui aurait mouillé dans le port de Los Angeles mais les Soviétiques ne reçurent pas l'autorisation d'accoster et auraient alors préféré le boycott en invoquant des motifs politiques ...





d'argent russe, Natalia Paderina, et la médaillée de bronze géorgienne, Nino Salukvadze, s'embrassent et réaffirment leur amitié¹⁸.

*

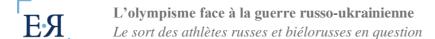
Quelques conclusions émergent de ce tour d'horizon historique de l'olympisme confronté à la guerre, en revenant à la situation contemporaine de la guerre russo-ukrainienne et à la question de la participation des athlètes russes et biélorusses aux prochains Jeux olympiques.

1° Il est exceptionnel sinon inédit qu'une guerre régionale entraîne l'ensemble des mesures prises par le CIO depuis le 24 février 2022. Comment l'expliquer, sinon par la persistance d'un certain « occidentalocentrisme » de l'olympisme ? Certes ce dernier a une vocation mondiale, mais les puissances du sport sont en Europe, en Amérique du Nord, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande, voire en Corée du Sud, avec comme seule concurrente la Chine. Il y a un certain chevauchement entre les puissances du sport et les États du G7 qui veulent sanctionner la Russie et soutenir l'Ukraine.

2° Certains arguments déployés par les instances olympiques sont incontestables. La sécurité, en premier lieu, bien sûr, qui justifie de ne pas prévoir des compétitions sur le théâtre d'une guerre. L'argument de l'équité entre athlètes, dont certains seulement seraient empêchés de rejoindre les lieux de compétition, n'était plus guère convaincant dès lors que les sportifs ukrainiens, largement bénéficiaires d'une aide du CIO, avaient retrouvé leur liberté de mouvement. Énoncé par d'aucuns, le risque d'un affrontement entre athlètes ou de rixes au sein du public en cas de participation des sportifs russes ou biélorusses, paraît éminemment contestable. Le sport a précisément pour vocation de rassembler la diversité sans exclure des individus issus d'États ennemis. Et *a priori* le public est présent pour le sport et non pour stigmatiser des États fauteurs de guerre à travers leurs athlètes. L'argument de sécurité énoncé il y a cent ans à Paris pour ne pas inviter les sportifs allemands paraitrait aujourd'hui bien fallacieux.

3° On peut supposer que le règlement éventuel du conflit russo-ukrainien pourrait rendre la question obsolète et qu'en refusant de décider pour l'heure, le CIO attend que le problème s'use pour ne pas avoir à le régler ; mais, si la guerre dure, il est fort probable que le compromis qui se dessine pour les Jeux de Paris (l'admission à titre individuel et neutre des athlètes russes et biélorusses) se pérennisera. L'avantage d'un tel compromis est d'ôter aux deux États concernés tout le prestige que l'olympisme peut procurer. Il est vrai que c'est un reproche classique formulé à l'égard de l'olympisme : son apparent neutralisme a parfois déroulé le tapis rouge d'une renommée planétaire au bénéfice d'États peu respectueux des idéaux

¹⁸ Cf. R. Wawrzyniak, *Histoire(s) des Jeux olympiques*, Paris, Mareuil éditions, 2021, pp. 267-268.



olympiques. L'autre avantage de la formule des AIN, dépouillés de tous les symboles nationaux, est de s'assurer que les Jeux ne seront pas une tribune politique. Les athlètes sont prévenus, et ceci vaut aussi pour les Ukrainiens. Mais en réservant un sort singulier aux athlètes russes et biélorusses, le CIO n'échappera pas au reproche classique des « deux poids, deux mesures ». On imagine d'emblée l'antienne suivante : une guerre d'agression, oui, mais il y en eut d'autres qui ne firent pas tant de vagues, etc.

4° Enfin, le risque de boycott des Jeux de Paris est faible même s'il ne peut être exclu dans le chef de l'Ukraine en cas de participation des athlètes russes et biélorusses en tant qu'AIN. Le 30 avril 2023, les judokas ukrainiens ont renoncé à participer au Championnat du monde de Doha après la réintégration de dix-huit judokas russes et deux Biélorusses à titre individuel et sous bannière neutre. La fédération internationale de judo a eu beau expliquer qu'elle avait fait vérifier par un organe indépendant le profil non militaire et non propagandiste des athlètes, l'Ukraine a contesté le verdict dans le chef de certains judokas ¹⁹.

En définitive, ce qui frappe, ce sont les pressions subies de toute part par le CIO pour prendre position. Ceci est un changement notable : l'instance sportive est en quelque sorte sommée de « faire quelque chose ». La guerre en Ukraine, on l'a beaucoup dit à la suite du chancelier allemand Olaf Scholz, fait entrer le monde dans un « changement d'époque » (Zeitenwende). Les liens transatlantiques se sont resserrés, les BRICS affirment leur particularisme, le reste du monde affiche une relative équidistance et le CIO est emporté dans ce maelstrom pour trouver une voie originale : ne pas être le simple reflet de l'évolution de la scène internationale, mais en tenir compte pour affirmer sa qualité d'acteur indépendant. Un périlleux exercice d'équilibrisme.

-

¹⁹ Aux Mondiaux de judo, les Ukrainiens renoncent après le retour des Russes, Le Soir, 1^{er} mai 2023.